

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 1^{er} juin 2021

<p>Délibération N° 21.082.1</p> <p>En exercice 37</p> <p>Présents 25</p> <p>Votants 31</p> <p>Pour 31</p> <p>Contre 0</p> <p>Abstention 0</p>	<p>PÔLE RESSOURCES – SERVICE MARCHÉS PUBLICS</p> <p>CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES TRAVAUX DE CRÉATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES SUR TOITURES ENTRE LA DOMITIENNE ET LES COMMUNES DE CAZOULS-LÈS-BÉZIERS, COLOMBIERS ET MARAUSSAN – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE</p>
---	--

Date de la convocation : 26/05/2021

L'an deux mille vingt et un
Et le 1^{er} juin à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Michel Galabru » de la commune de Nissan-Lez-Ensérune, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

25 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Jean-Pierre PEREZ (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE), madame Martine SIGNOUREL (représentée par madame Brigitte SOULET), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Henri BEC, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance : monsieur Jean-François GUIBBERT.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/06/2021

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 1^{er} juin 2021

Convention constitutive du groupement de commandes pour des travaux de création de centrales photovoltaïques sur toitures entre La Domitienne et les communes de Cazouls-lès-Béziers, Colombiers et Maraussan – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1414-3 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2113-6 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour des travaux de création de centrales photovoltaïques sur toitures ci-annexé ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne, la commune de Cazouls-lès-Béziers, la commune de Colombiers, et la commune de Maraussan ont la volonté de renforcer leur coopération afin de favoriser les synergies et de concourir aux effets vertueux de la mutualisation ; qu'elles décident de créer un groupement de commandes pour des travaux de création de centrales photovoltaïques sur toitures ;

Considérant que le Code de la commande publique permet la création de groupements de commandes dans le cadre des articles susvisés ;

Considérant que cette convention a pour objet de définir, entre ses membres, les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ;

Considérant que la convention de groupement de commandes pour des travaux de création de centrales photovoltaïques sur toitures entrera en vigueur à la suite de sa signature par l'ensemble de ses membres ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. AUTORISE la création d'un groupement de commandes dit d'intégration totale (hors exécution financière) à caractère temporaire pour des travaux de création de centrales photovoltaïques sur toitures entre la Communauté de communes La Domitienne, la commune de Cazouls-lès-Béziers, la commune de Colombiers et la commune de Maraussan.

II. APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes.

III. AUTORISE monsieur le Président à la signer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de notifier le projet de convention aux autres membres du futur groupement de commande afin qu'ils l'adoptent.

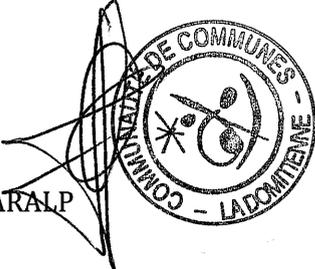
V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20210601-DELIB_21_08

REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20210601-DELIB_21_08